

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 12 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 mars, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; LE GOFF Yannick.



DELBU2024-03-015

Coopération décentralisée : Avenant n°1 à la convention avec Maritampona - Madagascar

La convention de partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Maritampona arrive à achèvement le 23 mars 2024. A cette date, les partenaires n'auront pas eu le temps nécessaire pour finaliser les opérations engagées dans la présente convention, et pour réaliser un bilan de la convention. Il s'agit donc de prolonger la durée de la convention.

Le partenariat avec Maritampona prendra fin définitivement le 31 décembre 2024.

L'avenant à la convention prévoit ainsi un montant de 700 euros pour permettre la réalisation d'un projet de bibliothèque déjà travaillée avec nos partenaires. Il n'est pas prévu l'affectation d'autres moyens financiers.

Une réflexion s'engage pour mettre en place un partenariat avec une autre commune du Bongolava dès le 1^{er} janvier 2025.

Vu la convention de partenariat signée en avril 2021 avec la commune de Maritampona ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité décide :

- De se prononcer favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Maritampona ;
- D'approuver le versement de 700 € pour permettre la réalisation d'un projet de bibliothèque ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à mettre au point et à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

